



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



espace sans tabac

ICI, ON RESPIRE MIEUX

**À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2025, IL EST INTERDIT DE FUMER
DANS PLUSIEURS LIEUX EXTÉRIEURS PUBLICS :**

- Parcs et jardins
- Plages
- Abords des écoles, stades et établissements sportifs, bibliothèques

La majorité des lieux susceptibles d'accueillir des enfants seront sans tabac.

POURQUOI CETTE MESURE ?

- Pour protéger les enfants de la fumée
- Pour dénormaliser le tabac dans les lieux du quotidien
- Pour préserver l'environnement



**Une nouvelle signalétique « Espace sans tabac »
vous aide à repérer ces lieux protégés.**

Elle est identifiable par un pictogramme rouge et bleu, clair et visible.

Le tabac n'a pas sa place là où l'on joue, apprend, respire.

Ensemble, créons des lieux plus sains pour toutes et tous.

Pour en savoir plus sur les espaces sans tabac, rendez-vous sur sante.gouv.fr.

Besoin d'aide pour arrêter de fumer ? Ça se passe sur **TABAC-INFO-SERVICE.FR** ou au **3989**